

Genève, mardi 30 septembre 2025

Dispositif de prévention et de lutte contre les atteintes à la personnalité dans l'audiovisuel romand

Séance d'information

Bienvenue!

CINÉFOROM
Fondation romande
pour le cinéma

AROPA
AROPA
AROPA
AROPA

ftb  asitis

ARFDS

ssf

syndicat suisse film et vidéo
schweizer syndikat film und video
sindacato svizzero film e video
swiss union film and video

FONCTION
«««« CINEMA

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Introduction

Stéphane Morey, secrétaire général Cinéforum

Geneviève Rossier, responsable de projet diversité Cinéforum

CINÉFORUM
Fondation romande
pour le cinéma

AROPA
AROPA
AROPA
AROPA

ftb  **asitis**

ARF DS

ssf

syndicat suisse film et vidéo
schweizer syndikat film und video
sindacato svizzero film e video
swiss union film and video

FONCTION
CINEMA

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Cadre juridique

Cécile Pache

Juriste

Spécialisée dans le droit du travail

Enquêtes internes, audits, prévention et gestion des conflits

Juge assesseure au Tribunal administratif

Vice-présidente du Tribunal de Prud'hommes de Lausanne

PCE et médiatrice certifiée

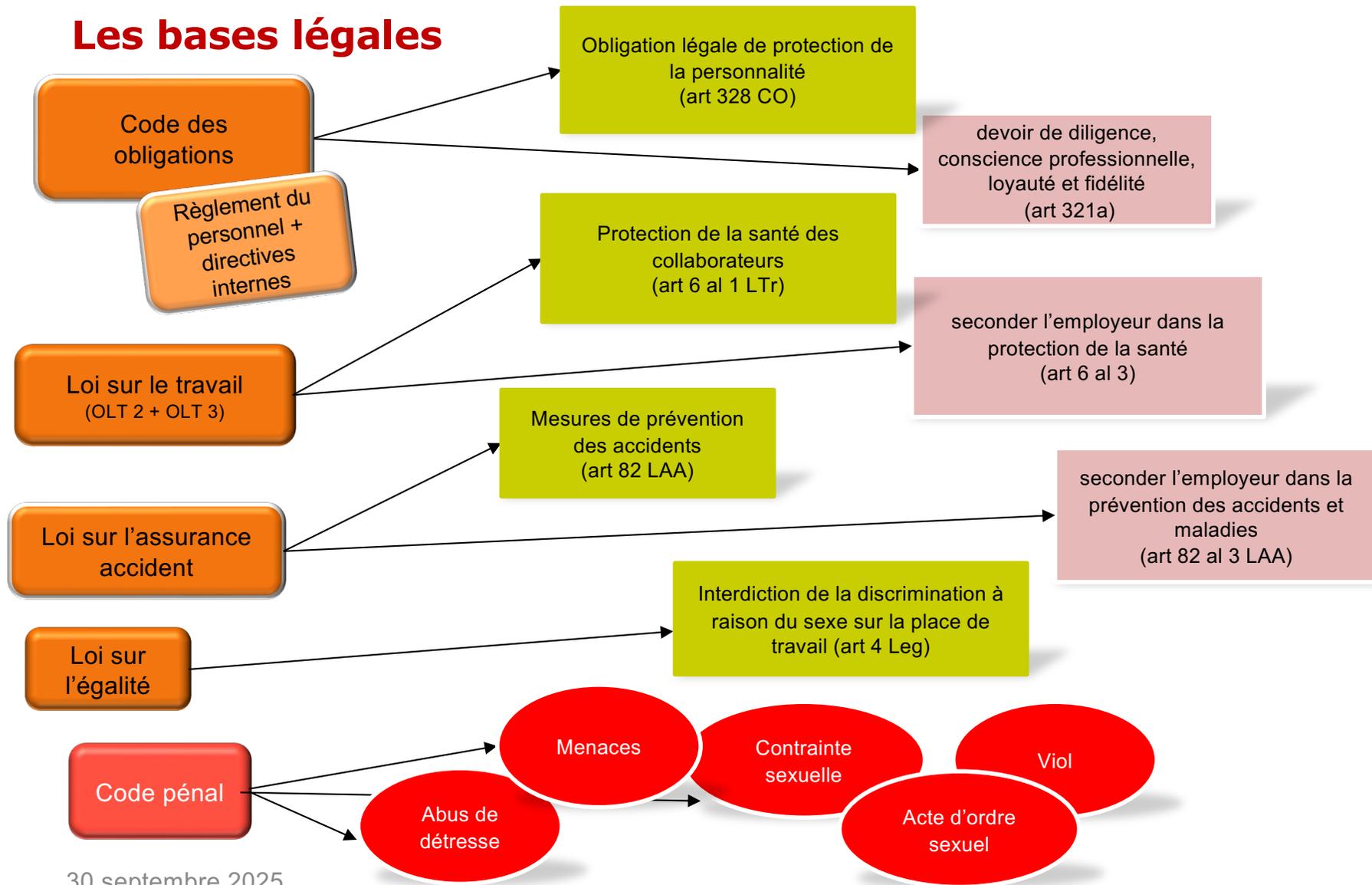
Le cadre juridique

Le contrat de travail et non le droit pénal

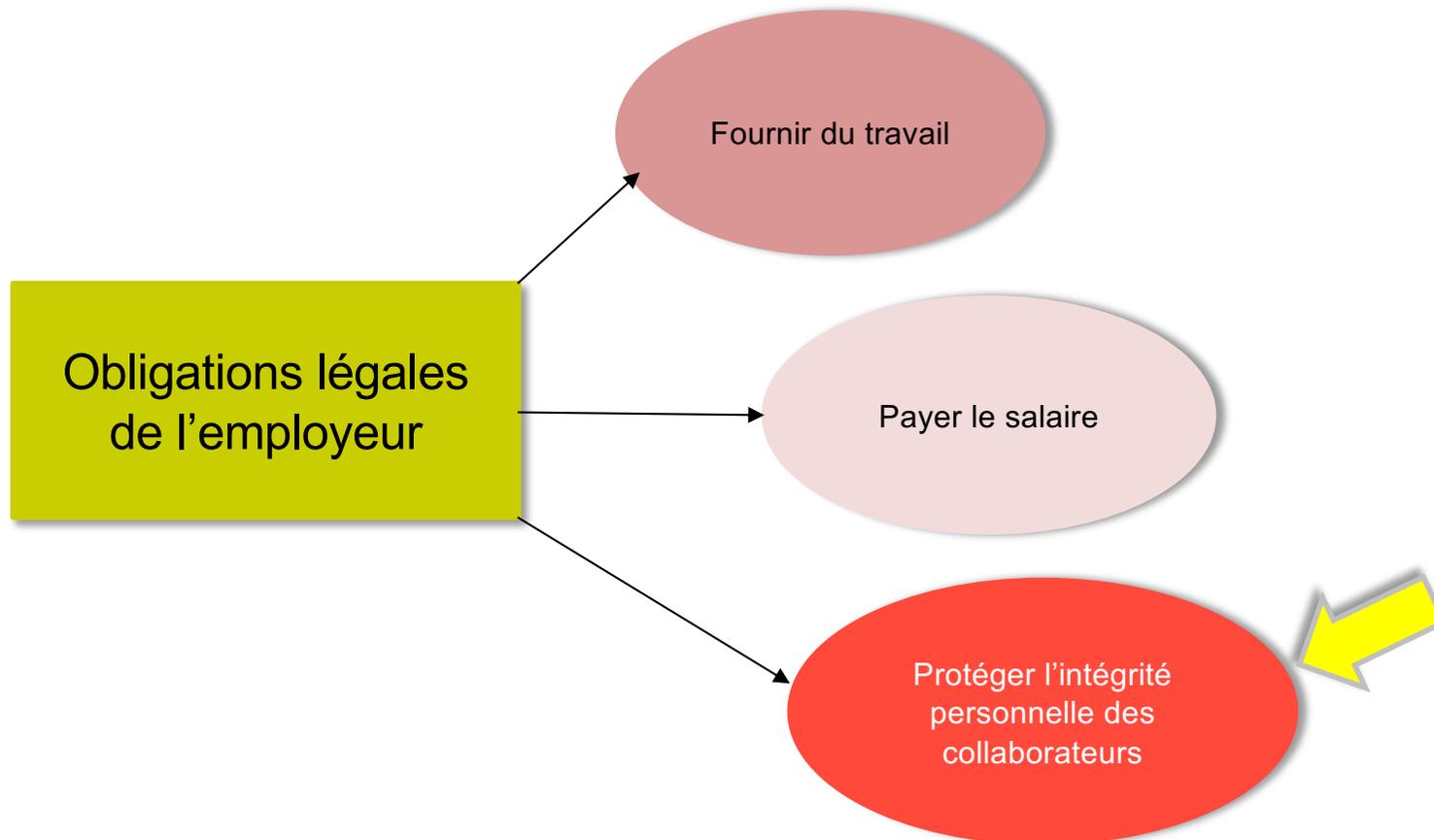


Dispositif de prévention

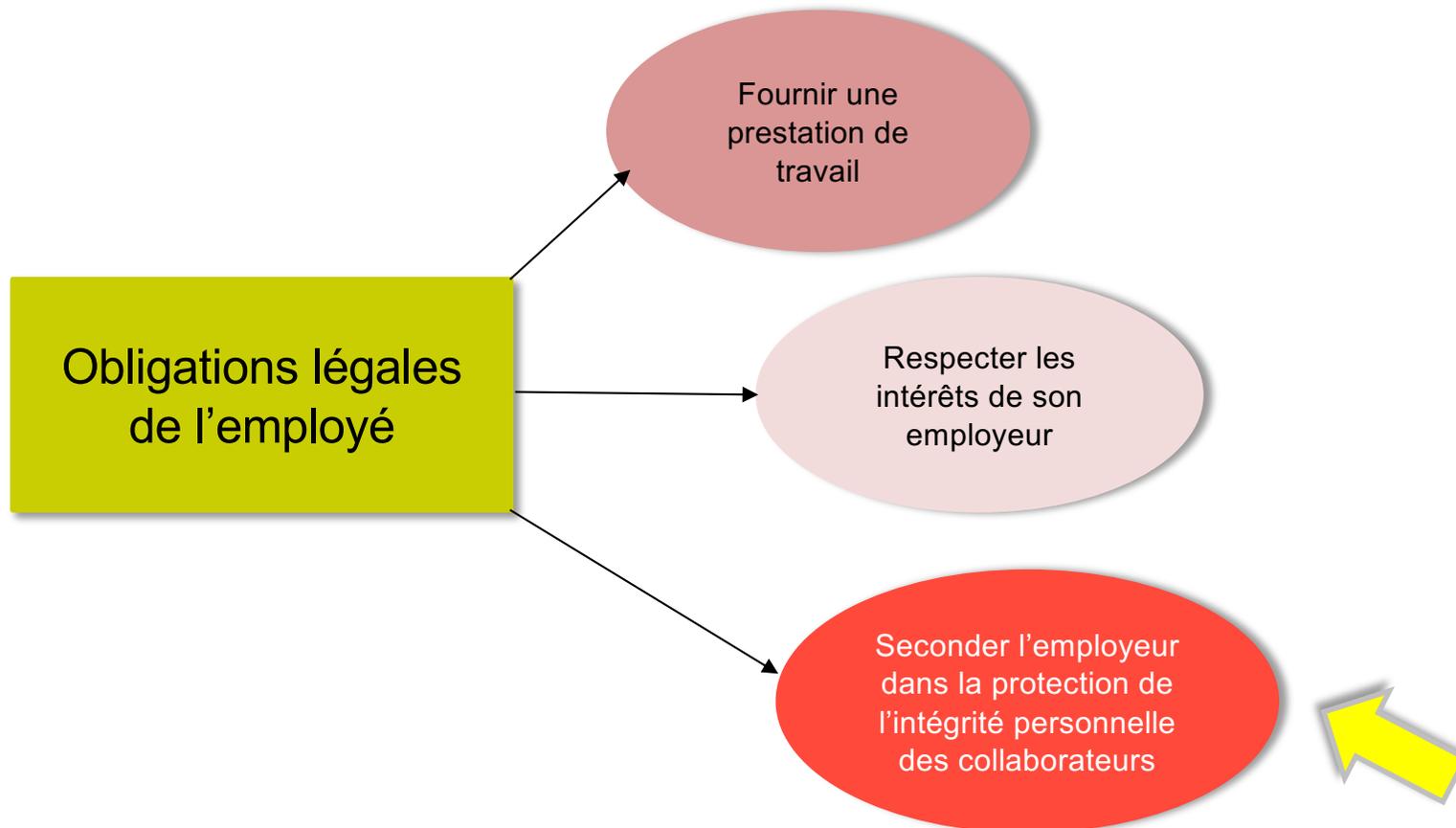
Les bases légales



Les obligations générales de l'employeur



Les obligations générales de l'employé



Dispositif de prévention

Protection de l'intégrité : obligations de prévention et de gestion des conflits

Obligations d'abstention

S'abstenir de porter atteinte à la personnalité de ses collaborateurs

Empêcher des tiers de porter atteinte (clients, fournisseurs, visiteurs, etc.)



Obligations d'action

Faire preuve de respect et de considération envers ses subordonnés

Manager

Diriger

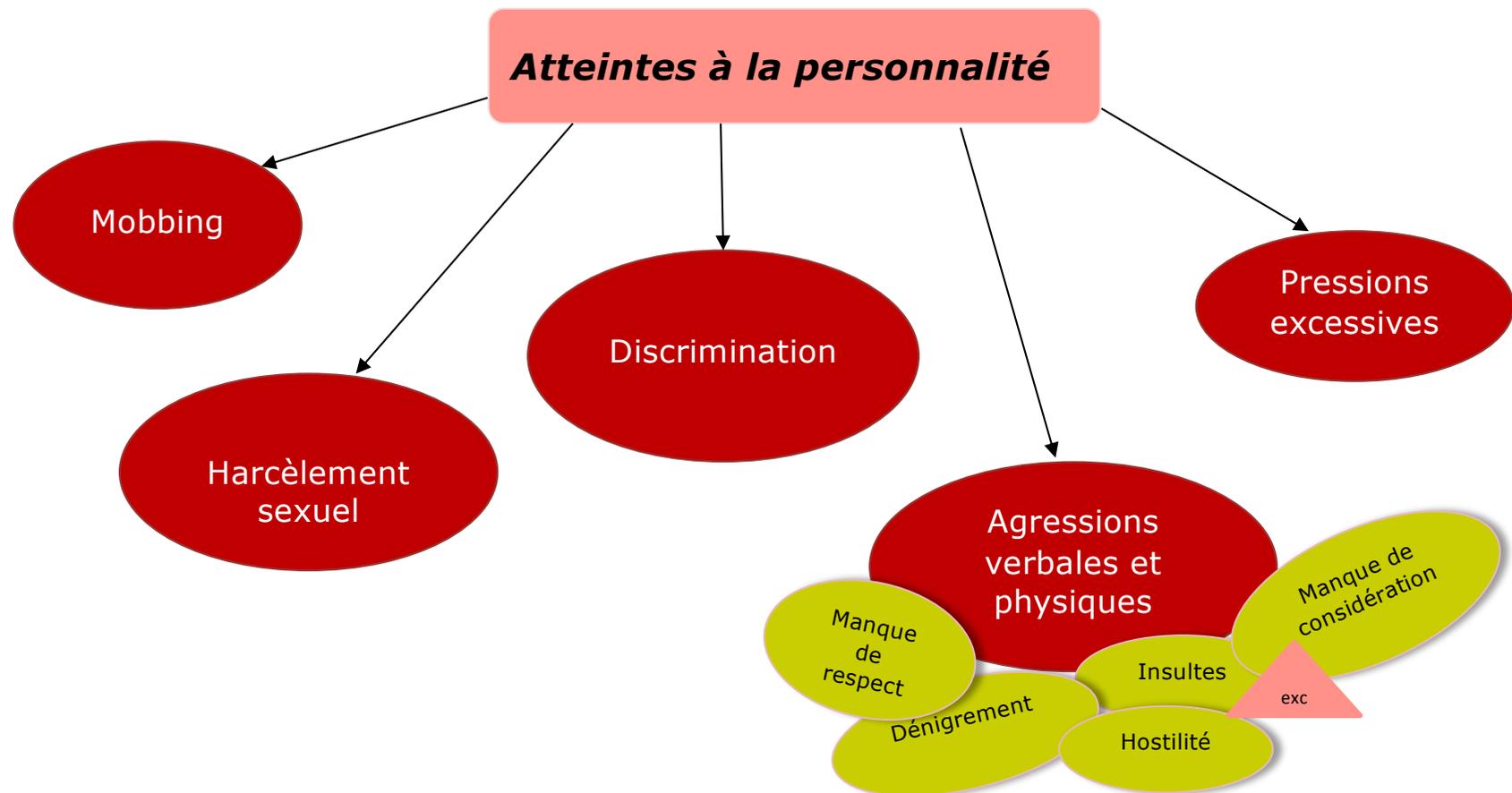
Sanctionner

Instaurer des conditions de travail propres à protéger l'intégrité personnelle de ses employés.

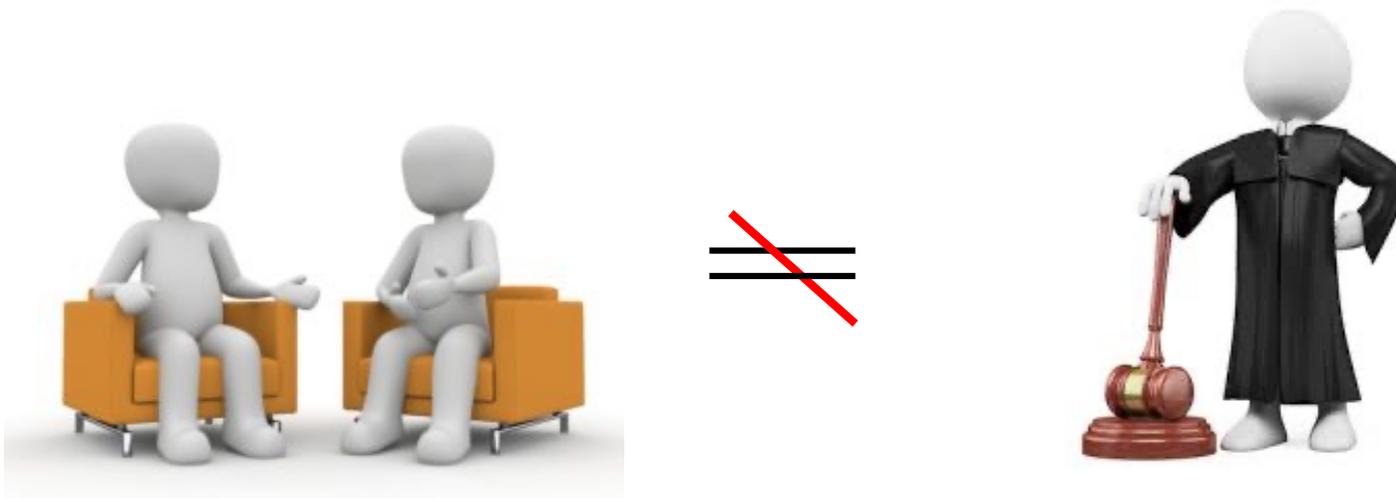
Faire cesser les atteintes constatées

Traiter les conflits et les plaintes

Les différentes formes d'atteintes à la personnalité



Le dispositif ne se substitue pas à la justice



Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Cadre juridique

- Les atteintes à la personnalité au travail, c'est quoi?
- Qu'est-ce qui relève du droit du travail ou du droit pénal?
- Quelles sont les voies de recours juridiques selon les situations?
- Le dispositif présenté ici vise à accompagner les employeurs dans le respect de leurs obligations dans le cadre du droit du travail
- Le dispositif ne touche en rien au droit pénal
- Le dispositif ne se substitue pas à la justice dans tous les cas

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Objectifs

1. Créer un environnement de travail sûr et attractif
2. Mettre en place un dispositif efficace
3. Responsabiliser le secteur

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Comment?

- Prévention, sensibilisation, formation
- Partage d'outils et de bonnes pratiques
- Engagements symboliques forts
- Préparer VS réagir
- Contrôle d'obligations minimales
- Communication et vue d'ensemble

Principes

- Responsabilité collective
- Solutions structurelles VS cas-par-cas
- Soutien et accompagnement
- Transparence
- Respect de la confidentialité
- Sanctions en dernier recours

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Concrètement, comment ça marche?

- Les producteurs·trices ont de nouvelles obligations...
- ...mais aussi de nouveaux outils pour y répondre
- Cinéforum vérifie les obligations
- Les associations sont garantes de la bonne application dans l'intérêt de leurs membres et portent une vue d'ensemble

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Structure du dispositif

— Accord entre Cinéforum, associations d'employeurs·se·s, et d'employé·e·s & indépendant·e·s

Signataires : Cinéforum; AROPA; FTB-ASITIS; ARF-FDS; SSFV; Fonction:Cinéma

— Charte, signée par les employeurs

— Outils pratiques et formation

— Commission de contrôle et d'application

CINÉFORUM
Fondation romande
pour le cinéma

AROPA
AROPA
AROPA
AROPA

ftbasitis

ARFDS

ssfV

syndicat suisse film et vidéo
schweizer syndikat film und video
sindacato svizzero film e video
swiss union film and video

FONCTION
CINEMA

Vue d'ensemble des obligations

1. DE BASE



Obligations
générales

- Charte

2. DÉPÔT



Obligations pour
les soutiens

- Charte
- Formation
- Service PCE
- Directive
- Annexe contrats

3. AGRÉMENT



Obligations
spécifiques

- Plan de protection
- Communication à l'équipe
- Liste de l'équipe
- Dates tournage

4. INCIDENT



Obligations
en cas de situation

- Appliquer la procédure
- Informer Cinéforum

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Obligations

Formation pour les employeurs donnée par FOCAL

- Premier jour: aspects juridiques et responsabilités des employeurs
- 2ème jour: case studies, échanges d'expériences, communication de crise

Cinéforum couvre les frais de participation à la formation pour ses bénéficiaires.

- 1ère session: première semaine de février 2026
- 2ème session: mi-avril 2026

La priorité sera donnée aux sociétés qui ont des tournages prévus en début d'année.

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Obligations

Souscription à un service PCE

- Qu'est-ce qu'une Personne de Confiance en Entreprise?
- Qui peut contacter la PCE et pour quelles raisons?
- Qu'est-ce que la PCE peut ou ne peut pas faire?
- Qu'en est-il de la confidentialité?

le dispositif de prévention : c'est quoi ?

- Fondements sociétaux

- Éviter les coûts humains
- Éviter les coûts pour l'entreprise
- Éviter les coûts pour la société

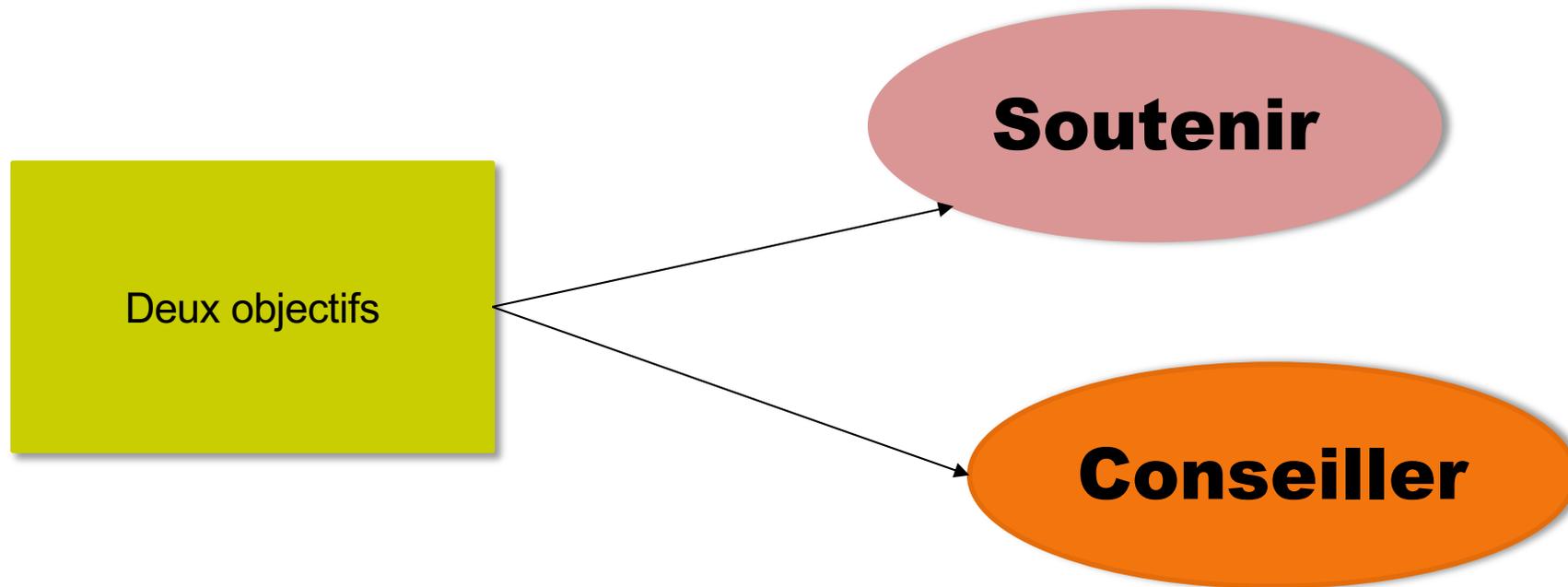


- Fondements légaux : la prévention est une obligation légale + réglementaire

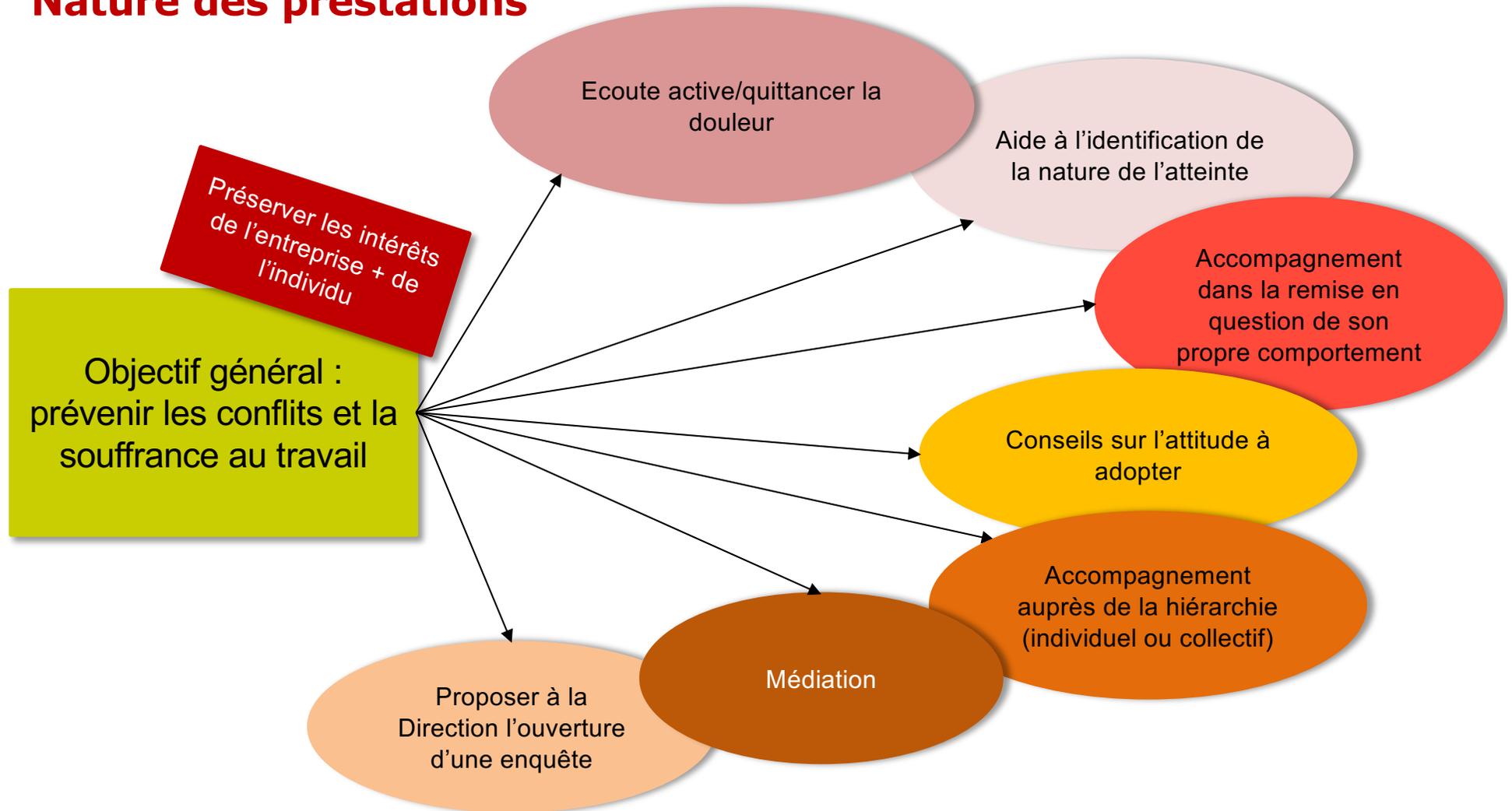
- ❑ Axe 1 : Règlement/directive : déclaration de principe + procédure
- ❑ Axe 2 : Sensibilisation du personnel
- ❑ Axe 3 : Formation de la direction
- ❑ Axe 4 : Institution d'une personne de confiance

Art 2 OLT 3
ATF du 9 mai 2012

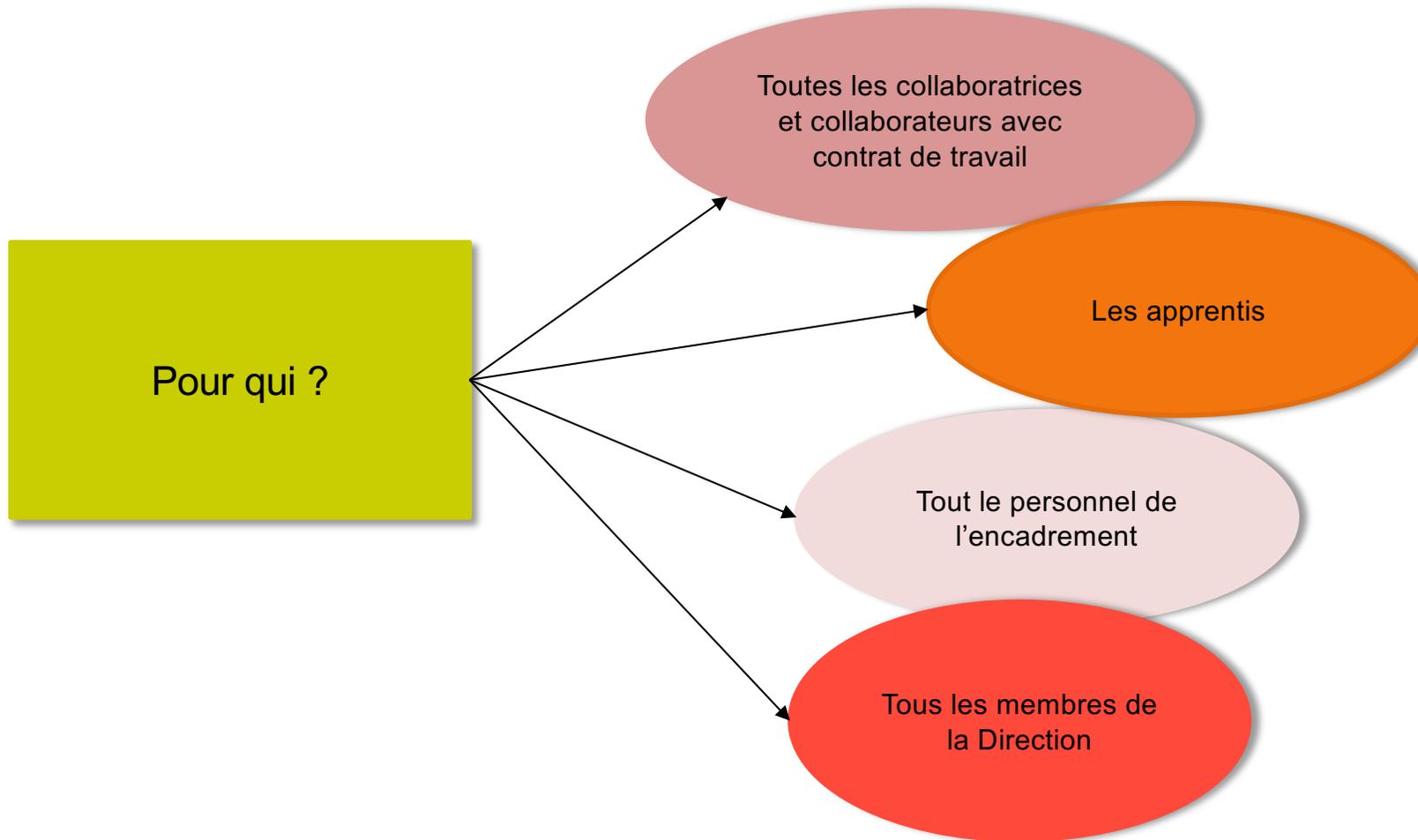
Les deux objectifs légaux de la Personne de confiance



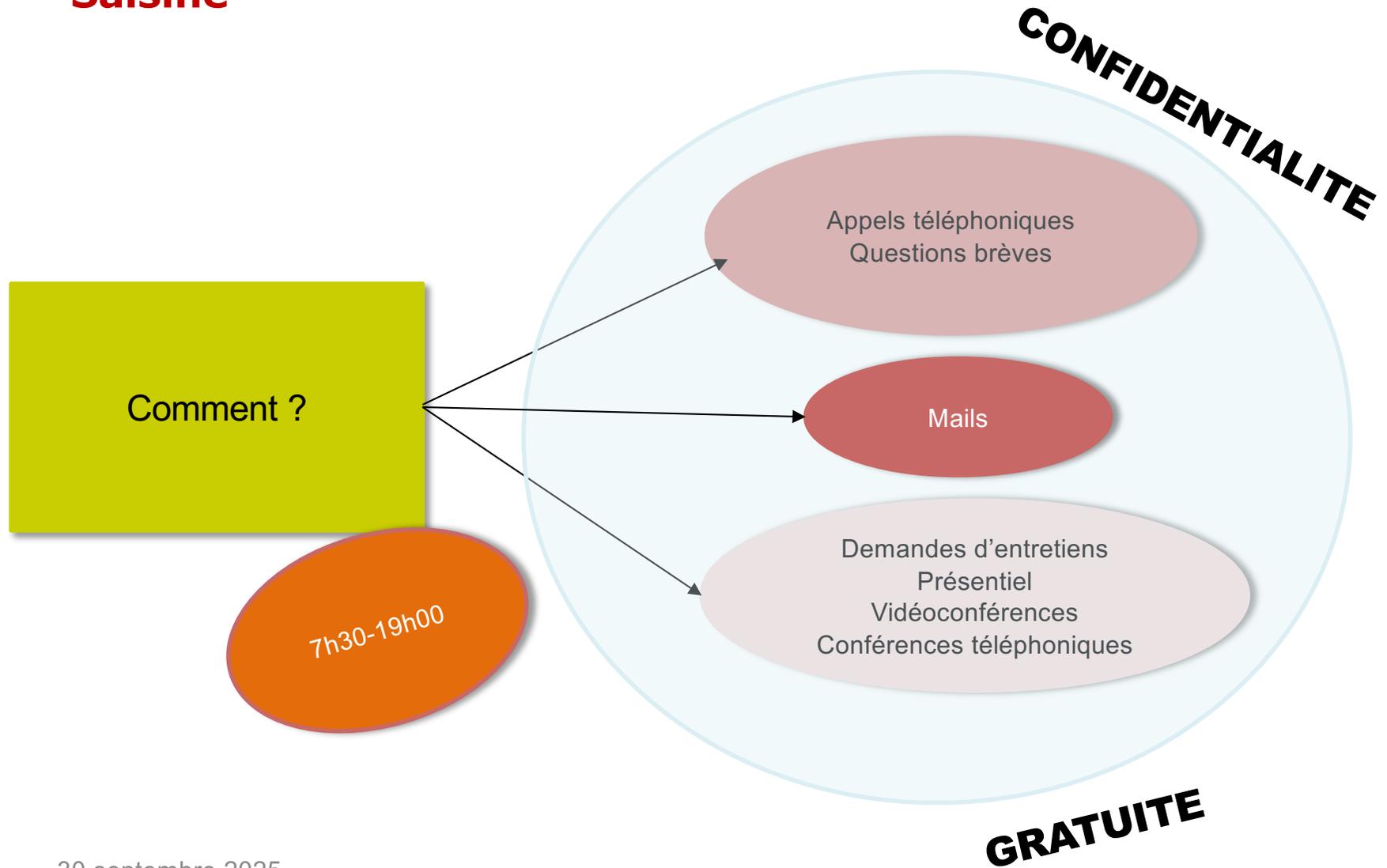
Nature des prestations



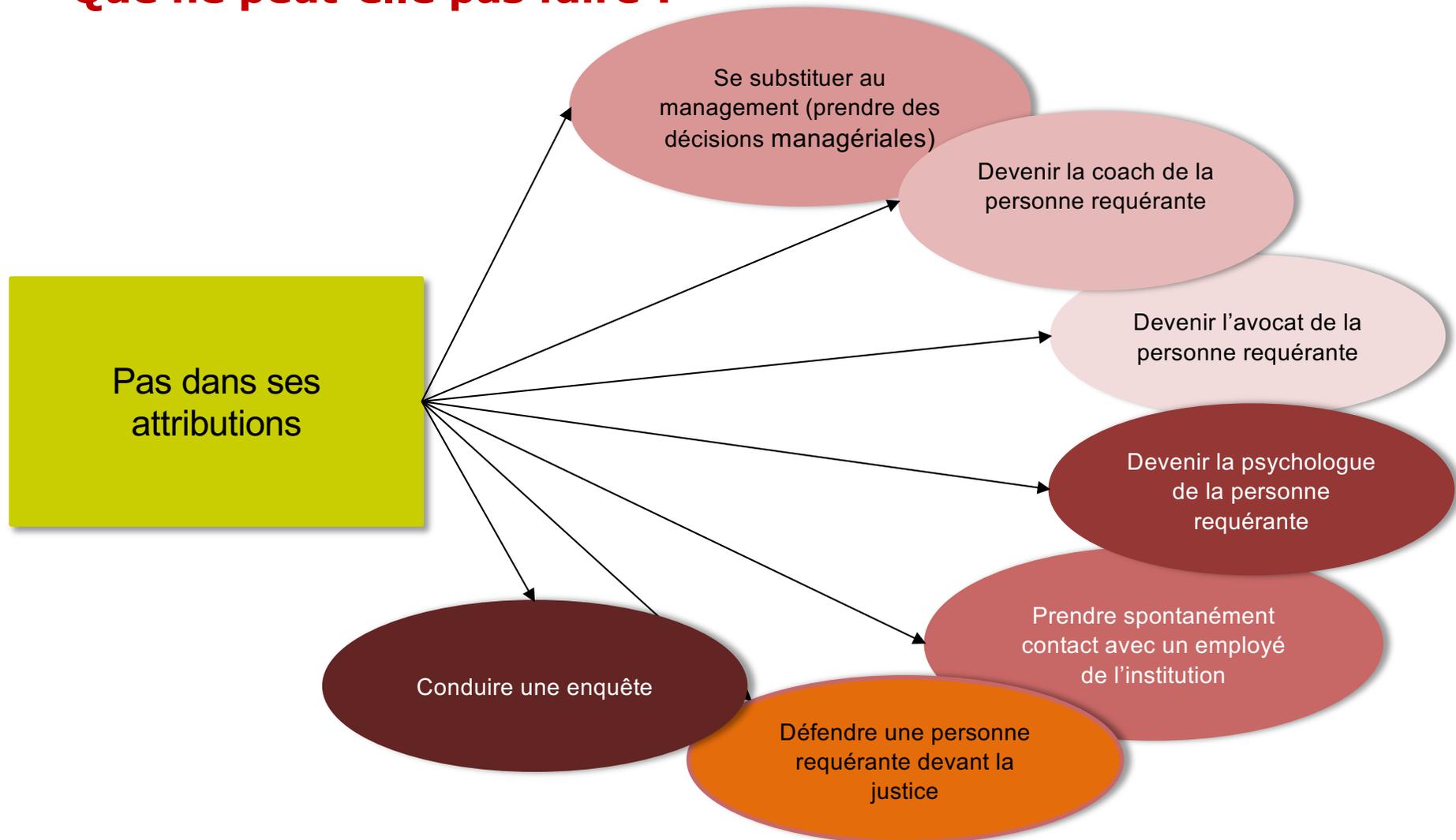
Qui peut saisir la personne de confiance ?



Saisine



Que ne peut-elle pas faire ?



Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Obligations à l'agrément

Soumettre un plan de protection spécifique au projet de film :

Un plan de protection comprend au minimum (à communiquer à toute l'équipe) :

- Une directive interne qui condamne les atteintes à la personnalité
- Des mesures de prévention et de lutte spécifiques
- Les coordonnées du service PCE
- Une procédure de signalement des situations
- Une procédure interne de traitement des situations

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Obligations à l'agrément

À fournir avec le dossier d'agrément :

- Dates de tournage, calendrier de post production
- Liste des noms et fonctions tous les collaborateurs·trices artistiques et techniques
- Liste des entreprises mandatées
- Note sur le recours à de la coordination d'intimité, si pertinent pour le projet

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Ressources

Boîte à outils mise à disposition par l'AROPA

- Exemples de directives, de mention aux contrats, de plans de protection
- Contacts utiles (services PCE, coordination d'intimité, etc.)

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

La commission de contrôle et d'application

Composition:

Avec droit de vote:

- Stéphane Morey, secrétaire général
Cinéforum
- Audrey Ravenswaay, juriste
- Un·e représentant·e des collectivités
publiques (TBC)

Sans droit de vote:

- AROPA: Flavia Zanon
Suppléant: Philippe Coeytaux
- TFB-ASITIS: Monica De Almeida
Suppléant: TBC
- ARF-FDS: Wendy Pillonel
Suppléante: Pauline Deutsch
- SSFV: Aurel Ganz
Suppléant: Marc Zumbach
- Fonction:Cinéma: Malika Pellicoli
Suppléante: Séverine Barde

CINÉFORUM
Fondation romande
pour le cinéma

AROPA
AROPA
AROPA

ftbasitis

ARFDS

ssfV

syndicat suisse film et vidéo
schweizer syndikat film und video
sindacato svizzero film e video
swiss union film and video

FONCTION
CINEMA

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

La commission de contrôle et d'application

- Jurisprudence et arbitrages courants
- Contrôle, et sanctions le cas échéant
- Collecte de statistiques
- Confidentialité protégée par la loi:
pas de détails personnels

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

La commission de contrôle et d'application

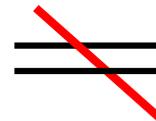
- La commission ne traite jamais directement les cas d'atteintes à la personnalité, c'est la responsabilité des producteurs·trices
- Personne ne sera sanctionné simplement parce qu'un cas est apparu, uniquement si les obligations ne sont pas respectées
- La commission ne fait pas de médiation

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

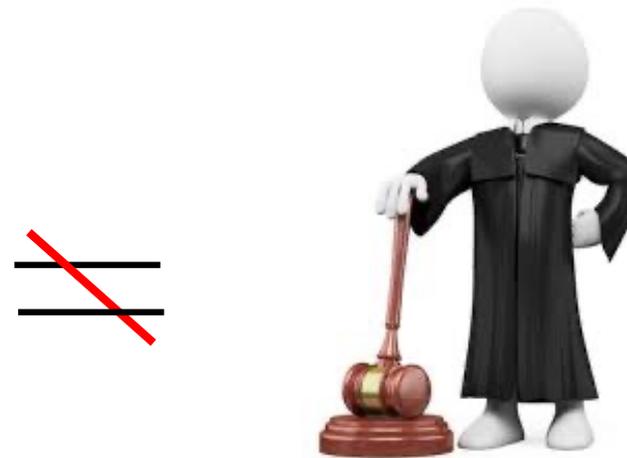
Concrètement, à quoi doivent s'attendre les employé·e·s et les indépendant·e·s engagés sur les projets?

- Dès le début de votre travail sur le projet, votre employeur doit vous informer concernant les mesures de prévention et les voies de signalement prévues en cas de problème
- Vos contrats doivent contenir des mentions ou des annexes claires qui rappellent les normes légales qui qualifient les comportements constitutifs d'atteintes à la personnalité
- Vous devez avoir reçu les coordonnées du service PCE
- Vous êtes victime ou témoin d'une atteinte à la personnalité et vous l'avez signalé à la PCE. Que se passera-t-il ensuite?

Que se passe-t-il après avoir signalé une atteinte à la PCE ?



Que se passe-t-il après avoir signalé une atteinte à la PCE ?



Cela dépend

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Concrètement, à quoi doivent s'attendre les employé·e·s et les indépendant·e·s engagés sur les projets?

- Est-il possible de faire des signalements directement à Cinéforum?
- Que se passera-t-il ensuite?
- Que peut ou ne peut pas faire Cinéforum?

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Prochaines étapes

- Nomination formelle de la commission par le Bureau du Conseil de Fondation de Cinéforum le 30 octobre 2025
- Entrée en vigueur au 1er janvier 2026
- Lancement des formations FOCAL en février

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

Questions / discussion

Pour vous répondre:

- Cécile Pache, juriste
- Stéphane Morey & Geneviève Rossier, Cinéforum
- Max Karli, AROPA
- Pauline Deutsch, ARF-FDS
- Chamsi Diba, SSFV
- Aude Vermeil et Xavier Derigo, Fonction:Cinéma

Séance d'info: prévention et lutte contre les atteintes à la personnalité

**Merci pour votre attention
et bonne soirée!**

CINÉFORUM
Fondation romande
pour le cinéma

AROPA
AROPA
AROPA
AROPA

ftb  **asitis**

ARF DS

ssf **fv**

syndicat suisse film et vidéo
schweizer syndikat film und video
sindacato svizzero film e video
swiss union film and video

FONCTION
«««»» CINEMA